



Le SAMEDI 21 AVRIL 2018, une course à obstacles est organisée dans le centre ville de Nontron. Pour des raisons de sécurité, les dispositions suivantes seront adoptées conformément à l'arrêté n° 2018-6.1-072 :

Rues et places	Mesures de sécurité	heures
Place Alfred Agard – Voie de Thame – Parking Anatole France – Place Paul Bert – Place du Fort	Circulation et stationnement interdits	de 13h00 à 00h00
Rue André Picaud (<i>dans le sens rue Carnot – bd Anatole France</i>)	déviation des véhicules circulation interdite	de 13h00 à 17h00 de 17h00 à 00h00
Avenue du Général Leclerc . Rue Thiers Rue Font Charleppe . Chemin de la Croizette Rue André Picaud Impasse Notre Dame Avenue Pasteur (entre les rues de Verdun/rue Brune) Rue Carnot (N°1 à 3) Rue de Verdun Rues du XI novembre et Camille Chabanneau Av d'Aquitaine (n° 1, du n° 2 à 12) Rue André Chalut (du n° 1 au n° 7) Rue des Fossés Rue Mataguerre	circulation interdite	de 17h00 à 00h00

Des signaleurs seront présents pour vous faciliter la sortie du centre ville et votre stationnement. La Mairie de Nontron, et l'organisateur de la course (TEAM GC) vous remercient de respecter ces dispositions. Les prescriptions seront levées dès le passage du dernier coureur et le démontage des structures. **Tout contrevenant s'expose à une amende (conformément à l'article R.417-10/II/10° du code de la route).**